



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 octobre 2015 — N° 117

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Groupe Brigil inc.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise du traumatisme craniocérébral.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à la population de Bécancour à l'occasion du 50^e anniversaire de la ville.

M. Girard (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la PME de la Banque de développement du Canada (BDC).

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter MM. Claude et Bernard Mercier pour leur engagement bénévole et communautaire.

21 octobre 2015

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Viau, instigateur d'une campagne de sensibilisation à l'achat local.

M. Couillard (Roberval) fait une déclaration afin de féliciter Mme Marie-Andrée Boivin pour son film *Femmes sourdes, dites-moi*, primé à Rome et à Toronto.

M. Drainville (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jacqueline Landreville pour son engagement bénévole.

À 9 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Lamarre (Taillon) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 491 Loi visant à mettre fin aux frais accessoires par la modification de diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 491.

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose les rapports annuels 2013-2014 des ordres professionnels suivants :

Ordre des agronomes du Québec	(Dépôt n° 1570-20151021)
Ordre des architectes du Québec	(Dépôt n° 1571-20151021)
Barreau du Québec	(Dépôt n° 1572-20151021)
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec	(Dépôt n° 1573-20151021)
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec	(Dépôt n° 1574-20151021)
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	(Dépôt n° 1575-20151021)
Ordre des technologues professionnels du Québec	(Dépôt n° 1576-20151021)

21 octobre 2015

Puis, elle dépose les rapports annuels 2014-2015 des ordres professionnels suivants :

Barreau du Québec	(Dépôt n° 1577-20151021)
Chambre des huissiers de justice du Québec	(Dépôt n° 1578-20151021)
Collège des médecins du Québec	(Dépôt n° 1579-20151021)
Ordre des architectes du Québec	(Dépôt n° 1580-20151021)
Ordre de chimistes du Québec	(Dépôt n° 1581-20151021)
Ordre des chiropraticiens du Québec	(Dépôt n° 1582-20151021)
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	(Dépôt n° 1583-20151021)
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	(Dépôt n° 1584-20151021)
Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec	(Dépôt n° 1585-20151021)
Ordre des dentistes du Québec	(Dépôt n° 1586-20151021)
Ordre des ergothérapeutes du Québec	(Dépôt n° 1587-20151021)
Ordre des évaluateurs agréés du Québec	(Dépôt n° 1588-20151021)
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec	(Dépôt n° 1589-20151021)
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec	(Dépôt n° 1590-20151021)
Ordre des ingénieurs du Québec	(Dépôt n° 1591-20151021)
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	(Dépôt n° 1592-20151021)
Ordre des optométristes du Québec	(Dépôt n° 1593-20151021)
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec	(Dépôt n° 1594-20151021)

21 octobre 2015

Ordre des pharmaciens du Québec	(Dépôt n° 1595-20151021)
Ordre des podiatres du Québec	(Dépôt n° 1596-20151021)
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	(Dépôt n° 1597-20151021)
Ordre des sages-femmes du Québec	(Dépôt n° 1598-20151021)
Ordre des techniciens et techniciennes dentaires du Québec	(Dépôt n° 1599-20151021)
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec	(Dépôt n° 1600-20151021)
Ordre des technologues professionnels du Québec	(Dépôt n° 1601-20151021)
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec	(Dépôt n° 1602-20151021)
Ordre professionnel des diététistes du Québec	(Dépôt n° 1603-20151021)
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec	(Dépôt n° 1604-20151021)

M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2014-2015 de la Société d'habitation du Québec.
(Dépôt n° 1605-20151021)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2015 par M. Caire (La Peltrie) concernant l'encadrement des services de garde en milieu familial privés;
(Dépôt n° 1606-20151021)

21 octobre 2015

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 16 septembre 2015 par M. Roberge (Chambly) concernant la hausse de l'enveloppe salariale des dirigeants de la Commission scolaire Marie-Victorin;
(Dépôt n° 1607-20151021)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2015 par M. Roberge (Chambly) concernant le scrutin secret pour les votes de grève dans les cégeps et les universités;
(Dépôt n° 1608-20151021)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 septembre 2015 par Mme Gaudreault (Hull) concernant l'élimination des microbilles des produits cosmétiques;
(Dépôt n° 1609-20151021)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 septembre 2015 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant l'arrêt de la surfacturation et le remboursement des clients par Hydro-Québec.
(Dépôt n° 1610-20151021)

Dépôts de pétitions

M. Bonnardel (Granby) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 133 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le soutien aux familles ayant un ou des enfants handicapés, dans la région de la Montérégie.

(Dépôt n° 1611-20151021)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

21 octobre 2015

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Martel (Nicolet-Bécancour) dépose :

Copie du décret numéro 139-2015 du gouvernement du Québec, en date du 25 février 2015, concernant le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics.

(Dépôt n° 1612-20151021)

M. le président rend une directive relative à la question soulevée par M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le 6 octobre 2015, concernant des questions écrites qui ont été rendues publiques avant leur parution au *Feuilleton et préavis*.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La jurisprudence est muette sur le fait de dévoiler le contenu de questions écrites au Feuilleton avant leur parution. Des décisions ont cependant été rendues concernant le fait de rendre public un projet de loi avant sa présentation à l'Assemblée.

À ce sujet, la jurisprudence est claire : un député peut informer les citoyens des grandes orientations contenues dans un projet de loi. Toutefois, comme la présidence l'a déjà mentionné ce sont les députés qui doivent être informés les premiers des détails d'un projet de loi, pas les journalistes et ce, en tout respect pour le rôle fondamental que jouent ces derniers dans notre démocratie.

Un député peut certes dévoiler le sujet d'un projet de loi qu'il a l'intention de présenter. Il peut également en dévoiler les grandes lignes. Par contre, il doit garder en tête que les membres de l'Assemblée doivent être les premiers saisis du texte des projets de loi sur lesquels ils devront se prononcer. Il en va du respect du rôle de législateur.

Quant aux questions écrites au Feuilleton, aucun précédent ne porte précisément sur le fait de divulguer le contenu d'une question écrite. Toutefois, compte tenu que les questions écrites doivent être inscrites au Feuilleton et que le celui-ci est confidentiel jusqu'à ce qu'il soit publié, le texte d'une question écrite ne peut pas être divulgué avant la parution du Feuilleton. Ainsi, qu'ils soient ou non membres du Conseil exécutif, tous les députés en sont informés au même moment. Par contre, tout comme pour un projet de loi, rien n'empêcherait un député de traiter du sujet d'une question écrite.

21 octobre 2015

Motions sans préavis

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion proposant la visite du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Jolin-Barrette (Borduas), conjointement avec M. Bédard (Chicoutimi), présente une motion concernant les conclusions de l'enquête interne du Directeur des poursuites criminelles et pénales sur le procès SharQc; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Blais, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conjointement avec M. Roberge (Chambly), présente une motion concernant l'ouverture des services de garde en milieu scolaire lors des journées de grève des enseignants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec M. Traversy (Terrebonne), présente une motion concernant la contribution du Canada à la lutte contre les changements climatiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document de consultation intitulé *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*;

21 octobre 2015

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec sur sa gestion administrative et l'audition de la Commission de la fonction publique du Québec sur sa gestion administrative et ses engagements financiers.
- _____

21 octobre 2015

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi donnant suite à la mise à jour sur la situation économique et financière du Québec présentée le 2 décembre 2014 et modifiant diverses dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

M. Blanchette, ministre délégué aux Mines, propose que le projet de loi n° 55, Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 55 est adopté.

À 11 h 57, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 03.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare que l'arrêt récent des procédures judiciaires concernant cinq membres des Hell's Angels dans le cadre du procès SharQc est un fiasco qui mine la crédibilité de la formule des « mégaprocès », un outil important pour lutter contre le crime organisé;

QU'elle prenne acte du fait que le juge James L. Brunton a blâmé les procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dans sa décision;

QU'elle note également que les forces policières québécoises ont travaillé pendant des années pour accumuler une preuve suffisante permettant de porter des accusations graves contre ces individus fortement criminalisés et que l'État du Québec y a consacré des ressources financières importantes;

QU'elle constate que ce fiasco survient alors que le gouvernement libéral a décidé de couper 40 % des procureurs luttant contre le crime organisé et que le gouvernement libéral n'a pas tenu son engagement de réinvestir dans les ressources du Directeur des poursuites criminelles et pénales;

QU'elle souligne qu'il s'agit d'une situation grave, qu'une enquête interne du DPCP n'est pas suffisante pour rétablir la confiance de la population québécoise et qu'il est du devoir de la ministre de la Justice, ultime responsable de l'administration de la justice au Québec, d'ordonner une enquête indépendante;

Enfin, qu'à la suite de cette enquête, l'Assemblée nationale exige de la ministre de la Justice qu'elle témoigne en commission parlementaire afin d'expliquer les raisons ayant conduit à l'échec du procès SharQc, et qu'à cette occasion, elle dépose un plan de correctifs à apporter au système judiciaire afin qu'une telle situation ne se reproduise plus.

21 octobre 2015

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente,, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

Copie d'une note de service, en date du 23 septembre 2015, adressée au personnel du Directeur des poursuites criminelles et pénales par Mme Annick Murphy, directrice du DPCP, concernant la révision de la structure administrative du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

(Dépôt n° 1613-20151021)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **138** en annexe)

Pour : **40** Contre : **55** Abstention : **0**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 22 octobre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

21 octobre 2015

À 17 h 19, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 octobre 2015, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 21 octobre 2015, à 16 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme David, ministre de la Culture et des Communications, M. Fortin (Sherbrooke) et M. Bourgeois (Abitibi-Est), les représentants du premier ministre, et de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Julie Dutil, administratrice du gouvernement du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 13 Loi donnant suite au discours sur le budget du 4 juin 2014 et à certaines autres mesures fiscales
- n° 48 Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- n° 55 Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

Le Président

JACQUES CHAGNON

21 octobre 2015

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 138)

POUR - 40

Bédard (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	Soucy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Lamarre (PQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Caire (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Cloutier (PQ)	Leclair (PQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Cousineau (PQ)	Legault (CAQ)	Poirier (PQ)	Turcotte (PQ)
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)
Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)	
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)	
(Jonquière)	Lisée (PQ)	(Montarville)	
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Samson (CAQ)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Schneeberger (CAQ)	

CONTRE - 55

Arcand (PLQ)	Daoust (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Auger (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Outremont)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Drolet (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Pontiac)	Moreau (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fortin (PLQ)	Morin (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Sherbrooke)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Fournier (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Giguère (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Girard (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hamad (PLQ)	Plante (PLQ)	Weil (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Hardy (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)	